



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

I. Introduction

La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés se tiendra à Bruxelles, du 14 au 20 mai 2001. Elle aura le mandat suivant: i) évaluer les résultats du Programme d'action pour les années quatre-vingt-dix au niveau des pays; ii) examiner la mise en œuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges; iii) examiner la possibilité de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive à l'économie mondiale¹. Plusieurs chefs d'Etat et/ou de gouvernement devraient participer à cette manifestation, notamment à sa séance d'ouverture, le 14 mai.

La présente note a pour objectif d'informer le Conseil d'administration sur ce qui a été entrepris depuis le début des travaux préparatoires et sur les mesures que le Directeur général a prises pour assurer que l'OIT puisse jouer effectivement son rôle tant au stade préparatoire qu'à la conférence proprement dite.

II. Historique

En 1971, la communauté internationale a reconnu l'existence d'une catégorie de pays justifiant une attention particulière par leur degré de pauvreté particulièrement marqué comme par la faiblesse de leurs ressources économiques, institutionnelles et humaines. L'Assemblée générale des Nations Unies a identifié ces pays, qu'elle a désignés «pays les moins avancés», en se référant à un certain nombre de critères: faible revenu national, bas niveau de développement humain et vulnérabilité de l'économie. Quarante-huit pays

¹ Résolution 52/187 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

rentrent dans cette catégorie – 33 d’Afrique, neuf d’Asie, un des Caraïbes et cinq de la région Pacifique². Le Sénégal est en passe de devenir le 49^e de la liste.

Pour tenter d’apporter une réponse au problème, l’Assemblée générale a décidé la tenue d’une première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, laquelle a eu lieu à Paris en 1981. Lors de cette conférence, la communauté internationale a adopté le nouveau Programme substantiel d’action pour les années quatre-vingt en faveur des pays les moins avancés, qui énonçait dans leurs grandes lignes les initiatives à prendre au niveau interne par les pays les moins avancés eux-mêmes avant que celles-ci ne soient complétées par des mesures internationales d’appui. Dans les années quatre-vingt, le constat d’absence de progrès a conduit à organiser une deuxième conférence qui s’est tenue à Paris en 1990 et à l’issue de laquelle a été adoptée la Déclaration et le Programme d’action en faveur des pays les moins avancés pour les années quatre-vingt-dix. Notamment, la conférence a convenu d’un mécanisme à trois composantes, prévoyant un suivi aux niveaux national, régional et mondial de l’efficacité de l’exécution du programme³. En 1997, l’Assemblée générale a réagi à la marginalisation de plus en plus accentuée des pays les moins avancés, particulièrement marquée au cours des années quatre-vingt-dix, en décidant la convocation pour l’année 2001⁴ d’une troisième Conférence des Nations Unies sur ce même thème.

Lors du Sommet du millénaire (septembre 2000), les chefs d’Etat et/ou de gouvernement ont décidé de faire de l’élimination de la pauvreté l’un de leurs objectifs prioritaires et se sont engagés à prendre en compte les besoins particuliers des pays les moins avancés. Ils ont demandé aux pays industrialisés: i) d’adopter une politique d’admission en franchise et hors quota pour la quasi-totalité des produits exportés par les pays les moins avancés; ii) d’appliquer sans plus de retard le programme renforcé d’allègement de la dette des pays pauvres très endettés et de convenir d’annuler toutes les dettes publiques bilatérales contractées par ces pays s’ils démontrent en contrepartie leur volonté de lutter contre la pauvreté; et iii) d’accorder une aide au développement plus généreuse, notamment aux pays qui font un effort sincère pour appliquer leurs ressources à la réduction de la pauvreté⁵.

III. Préparatifs de la conférence

En 1998, l’Assemblée générale a décidé que la CNUCED serait l’organe principal chargé de préparer la troisième Conférence sur les pays les moins avancés. Elle a accueilli favorablement l’offre faite par l’Union européenne (UE) d’accueillir la conférence⁶. Il a

² Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Iles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie.

³ <http://www.un.org/events/ldc3/conference/conference.htm>.

⁴ *Idem*. Voir note 1.

⁵ Paragraphe 15 de la Déclaration du millénaire des Nations Unies (A/RES/55/2).

⁶ Résolution 53/182 de l’Assemblée générale des Nations Unies.

été convenu que la conférence se tiendrait au siège du Parlement européen, à Bruxelles. De plus, l'Assemblée générale a nommé le secrétaire général de la CNUCED, M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la conférence et décidé, entre autres choses, de constituer un comité préparatoire intergouvernemental.

Précédé de trois réunions d'experts (Addis-Abeba, Katmandou et Niamey), le comité préparatoire s'est réuni pour la première fois du 24 au 28 juillet 2000 à New York et s'est choisi comme président l'ambassadeur Jacques Scavée (Belgique). Il a décidé que la conférence s'articulerait selon trois axes: i) les négociations intergouvernementales sur le document final (Programme d'action) au sein du comité plénier; ii) une série de débats interactifs; iii) des événements organisés en marge. Il a également prévu un forum des ONG parallèlement à la conférence.

Après une réunion interorganisations qui avait eu lieu le 2 février, le comité a tenu lui-même à New York une nouvelle série de réunions du 5 au 9 février 2001, dont les principaux objectifs étaient de procéder à une première lecture formelle du projet de programme d'action à proposer pour adoption à la conférence, d'étudier les rapports nationaux sur les préparatifs de cette manifestation et de préciser les rôles respectifs des organisations du système des Nations Unies et de celles de Bretton Woods dans le cadre de la conférence. Bien que le comité ait siégé une semaine entière, les gouvernements n'ont mené à bien qu'une partie de leur première lecture du projet de programme d'action. Il a donc été décidé que le comité se réunirait à titre informel à New York du 26 au 30 mars, avant la tenue d'une troisième session, formelle celle-ci, du 2 au 6 avril.

Le projet de programme d'action tel qu'il se présente aujourd'hui⁷ énonce sept engagements (encourager une action axée sur la population; promouvoir une bonne gouvernance; renforcer les moyens humains; renforcer les capacités de production; aider les PMA à tirer parti de la mondialisation; réduire la vulnérabilité et préserver l'environnement; mobiliser des ressources financières⁸) à travers lesquels une réponse pourrait être apportée aux problèmes des PMA. Les négociations de février ont porté essentiellement sur les aspects touchant au commerce (accès aux marchés) et aux finances (annulation de la dette, financement du développement, aide publique au développement (APD)), les autres questions, notamment l'emploi, n'ayant eu que peu de place. De nombreuses délégations se sont déclarées déçues par le fait que l'élimination de la pauvreté n'ait pas eu, elle non plus, une grande place; elles ont souligné que cet aspect devrait au contraire constituer l'objectif primordial du projet de programme d'action.

Parallèlement aux travaux préparatoires du projet de programme d'action, des comités ont œuvré, dans tous les PMA, à l'élaboration de programmes nationaux axés sur les problèmes spécifiques à chaque pays et région. Au moment de la deuxième session du comité, 42 programmes d'action nationaux étaient d'ores et déjà parvenus au secrétariat de la conférence. Pour contribuer aux préparatifs de fond de la conférence, le secrétaire général de la CNUCED a également désigné un groupe de haut niveau chargé d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'action pour les années quatre-vingt-dix. Ce groupe a fait rapport au comité préparatoire.

⁷ A/CONF.191/IPC/CRP.6.

⁸ Veuillez noter que la formulation exacte et la teneur de ces engagements font actuellement l'objet de négociations.

IV. Contribution de l'OIT

Le Directeur général a pris un certain nombre d'initiatives pour s'assurer que l'OIT joue un rôle déterminant tant dans le processus préparatoire que dans la conférence proprement dite. Le Bureau a donc été associé à l'ensemble de ce processus et a participé à ce titre à plusieurs réunions interorganisations. Lors de la dernière réunion du comité préparatoire, en février, la délégation de l'OIT a pu obtenir le droit – limité – de faire une déclaration au cours de la plénière, après le PNUD, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC. A cette occasion, le représentant de l'OIT a déclaré que son organisation apportait un soutien plein et entier à la conférence. Mais il a souligné que le projet de texte ne faisait pas assez ressortir le rôle de l'emploi et de la création d'emplois dans l'élimination progressive de la pauvreté. La délégation de l'OIT a eu de nombreux contacts avec des délégués, des membres du secrétariat et des représentants d'autres institutions. Elle a soumis quelques amendements au projet de texte, qui ont été diffusés sous la forme d'un document officiel du comité.

L'OIT a également été désignée institution chef de file pour la session ayant pour thème «Le développement des ressources humaines et l'emploi». Elle s'est engagée avec toute son énergie dans les préparatifs de cette session, qui est prévue pour l'après-midi du 18 mai. Le Bureau soumettra pour cette occasion un document de fond sur le développement des ressources humaines et l'emploi, dont le point d'orgue sera le travail décent et l'élimination de la pauvreté dans les PMA. Ce document sera présenté et discuté à l'occasion de cette séance thématique. Une autre des caractéristiques communes aux 11 séances thématiques prévues⁹ résidera dans la présentation de «prestations à effet immédiat», c'est-à-dire de mesures concrètes susceptibles d'apporter dans les PMA une amélioration dans des secteurs bien définis, ces mesures devant être sélectionnées et prises en charge par deux gouvernements partenaires – un d'un PMA et un autre d'un pays développé – de même que par l'institution chef de file et les autres institutions des Nations Unies dont l'action concerne le domaine considéré. Lors de cette session, l'institution chef de file jouera le rôle de modérateur par rapport aux deux gouvernements partenaires (lesquels seront représentés au niveau ministériel).

L'OIT a d'ores et déjà mis en place des consultations régulières avec la France, qui est l'un des deux gouvernements partenaires pour cette session (l'autre devant être confirmé dans un proche avenir), dans le cadre à la fois des «prestations à effet immédiat» et de l'organisation générale de cette session thématique. Le Bureau procède à un recensement et à une sélection des «prestations à effet immédiat» qui seront proposées aux deux gouvernements partenaires. Des consultations internes ont eu lieu à ce sujet et des contributions ont été élaborées par les services concernés.

Soumis pour information.

Genève, le 13 mars 2001.

⁹ Thèmes de ces séances: i) gouvernance, paix et stabilité sociale; ii) renforcement des capacités de production (secteur agricole et sécurité alimentaire); iii) éducation; iv) renforcement des capacités de production (rôle de la santé); v) énergie; vi) commerce international, produits de base et services/tourisme; vii) renforcement des capacités de production (rôle des investissements et développement des entreprises); viii) développement des ressources humaines et emploi; ix) développement des infrastructures; x) transports; et xi) financement de la croissance et du développement.

